



Compte-rendu

Séance Plénière

Le vendredi 18 septembre 2026, à 14h00

Écosystème D
DUNKERQUE

Vice-présidente : M.me Édith VARET

Participants :

M. ADRIANSEN	: Ville de Looberghe
M. AGEZ	: Ville de Grand-Fort-Philippe
M. ASSICE	: Ville de Gravelines
M. BLOMME	: Ville de Spycker
Mme BOURIEZ	: Collaboratrice de la sénatrice Mme LERMYTTE
M. BUTEZ	: Ville de Calais
Mme CASTEL	: Ville de Mardyk
Mme CONSTANS	: ADELFA
M. COURVOISIER	: Ville de Polincove
M. DEBYSER	: Ville de Les Attaques
M. DELALONDE	: ANCCLI
M. DUFOURG	: La Voix du Nord
M. DUMALIN	: EDF
M. FEBURIE	: Ville de Zegerscappel
M. FLAGEOLLET	
Mme FOURNIER	: Écosystème D
M. FOURNIER	: ADELFA
M. GONSSE	: Région Haus-de-France
M. GHEERARDYN	: MEDEF
M. GLAZIK	: CGT EDF CNPE
M. GUGLIERMINA	: CSS
M. HABRYN	
M. HAUDIQUET	: Ville de Saint-Pol sur Mer
Mme HOCQUET-DUVAL	: CLCV
M. KIMPE	: Ville de Fort-Mardyk

M. LANDKOCZ	: Communauté Urbaine de Dunkerque
M. LEDOUX	: Ville d'Audruicq
M. LEFERME	: Ville de Loon-Plage
M. LEROUX	: CCILH
M. MACQUAERT	: Colas
M. MAECKEREEL	: Ville de Zutkerque
M. MIGNON	: Ville de Fort-Mardyck
M. MILOWSKI	: Conseil Départemental du Nord
M. MONTAGNE	: Communauté Urbaine de Dunkerque
M. PADIE	: Ville d'Armbouts Cappel
M. PIERMATTI	: Ville d'Holque
M. PLATEL	: BusinessTimeCompany
Mme QUIQUENPOIS	: Ville de Fort-Mardyck
M. RAFF	: Ville de Vieille-Église
M. SARDINHA	: ASNR
Mme SCAVENNEC	: Conseil départemental du Nord
M. SOUMANA	: EDF
Mme VANDRUEL	: Espace Santé du Littoral
M. VUILLAUME	: EDF

M. VARET, excuse le président retenu par ailleurs et remercie Écosystème D pour la mise à disposition de l'amphithéâtre et remercie les nombreuses personnes présentes ce jour.

Ordre du jour

1. Actualités côté CLI, CNPE et EPR2
2. Informations et actualités sur la gestion des matières et déchets radioactifs
3. Retour de la participation de la CLI en tant qu'observateur à deux inspections de l'ASNR

Actualités CLI

Village des risques

Mme DELAETER explique que le Village des risques a été organisé pour la deuxième année consécutive, cette fois à Saint-Omer, à la demande de la sous-préfète de Saint-Omer. Le format a été élargi par rapport à 2025, avec deux journées consacrées aux collégiens de 5^{ème}, permettant d'accueillir environ 1300 élèves issus de 15 collèges, ainsi qu'une classe de lycéens. Le nombre de structures participantes a également augmenté, passant de 21 en 2025 à 31 en 2026. L'événement a reçu des retours positifs des enseignants et des intervenants. [Une vidéo a été réalisée.](#)

Une troisième édition est prévue en mai 2027, avec un retour au Parc des Rives de l'Aa, lieu de la première édition.

M. MUYS estime que le Village des risques s'est bien déroulé, mais s'interroge sur l'atteinte de ses objectifs et sur son impact à long terme. Il souligne que l'événement s'adresse principalement aux scolaires et nécessite de prévoir un temps dédié au public adulte, afin de mieux sensibiliser l'ensemble de la population aux risques. Il rappelle également l'importance

du travail réalisé en amont et en aval par les enseignants pour permettre aux élèves de réellement s'approprier les messages transmis.

Mme DELAETER précise que le Village des risques était ouvert à l'ensemble du public, même si la communication avait principalement ciblé le secteur de Saint-Omer. Elle indique également que des actions de sensibilisation sont menées directement auprès du public adulte lors des rencontres sur les marchés du périmètre autour de Gravelines (Audruicq ; Loon-Plage ; Oye-Plage ; Dunkerque ; Grand-Fort-Philippe ; Gravelines ; Bourbourg).

M. LEFRANCOIS souligne que la sensibilisation de l'ensemble de la population doit se construire progressivement, en mobilisant différents dispositifs. Il cite notamment les actions auprès des salariés des entreprises industrielles, le CLIMag et les campagnes d'information sur les risques industriels, qui permettent de multiplier les canaux de diffusion de l'information. Il rappelle toutefois qu'il est difficile de garantir que toute la population soit effectivement touchée ou qu'elle s'approprie les consignes. Selon lui, les exercices et les situations réelles sont également essentiels pour développer la culture du risque.

Il souligne enfin l'intérêt d'analyser également les situations réelles ayant nécessité une mobilisation importante des services de secours et de l'État, afin d'en tirer des enseignements pour améliorer la préparation de la population, comme ce fut le cas lors des incendies en Gironde durant l'été 2026

Avis rédigés par la Commission Locale d'Information de Gravelines

M. GUGLIERMINA intervient et rappelle que [l'avis rédigé dans le cadre de l'enquête publique concernant les réacteurs 2 et 4](#) constitue le deuxième exercice mené par la CLI, après celui consacré aux réacteurs 1 et 3. Il souligne l'importance du rôle de la CLI, notamment en matière d'information et de concertation, même si son avis intervient après le redémarrage des réacteurs et la décision de l'ASNR.

La CLI a rendu un avis favorable sur les réacteurs 2 et 4 et souhaite désormais obtenir des réponses aux questions de la part du CNPE, de l'ASNR et des services de l'État. Une réunion avec le CNPE est prévue le 23 octobre dans le cadre d'une commission technique afin d'apporter ces éléments de réponse. Il souligne également la nécessité de mobiliser davantage de membres de la CLI lors des prochains travaux sur les visites décennales.

Concernant la demande d'autorisation environnementale des EPR2, il indique que [la CLI a étudié le dossier et transmis plusieurs observations](#), en prévision notamment de sa participation à la future procédure relative à l'autorisation de construction.

Il souligne l'intérêt de maintenir des échanges avec la CLI de Penly, notamment à travers la visite organisée sur place et la participation à des réunions en visioconférence. Ces échanges permettent à la CLI de Gravelines de tirer parti du retour d'expérience de Penly.

Plusieurs points d'attention sont identifiés par la CLI : les travaux de préparation et de renforcement du terrain, les enjeux liés à l'eau, mais également l'augmentation des mobilités, les impacts environnementaux et les interactions avec les nombreux sites industriels du territoire.

La CLI souhaite donc être systématiquement associée aux réunions et présentations concernant ces sujets, sans demander de dispositif spécifique, afin de pouvoir suivre le projet et contribuer à l'information du territoire.

Mme VARET souhaite que la Commission Sécurité des Populations travaille davantage sur la prévention des accidents nucléaires et l'analyse des exercices d'alerte. Elle souligne les difficultés rencontrées dans l'appropriation des consignes par la population et estime nécessaire de renforcer la culture du risque, notamment concernant les comportements à adopter en cas d'alerte. La prochaine commission Sécurité des populations aura lieu le 14 octobre.

M. DELALONDE revient sur les difficultés rencontrées par les CLI pour exercer pleinement leur mission d'information. Il rappelle que les CLI ont non seulement un pouvoir, mais surtout une obligation d'information, ce qui suppose qu'elles disposent des informations et des réponses nécessaires de la part de l'État et des acteurs de la filière nucléaire

Il souligne le travail important réalisé par la CLI de Gravelines malgré ces contraintes et appelle à renforcer la mobilisation auprès des autorités, notamment de la préfecture, afin d'obtenir des réponses et de maintenir la motivation des membres.

M. GUGLIERMINA indique qu'une relance au nom du président de la CLI a été réalisée auprès de la Préfecture.

M. MUYS souligne l'importance du travail réalisé par la CLI dans le cadre des avis, tout en rappelant que l'absence de retour aux questions et observations formulées est regrettable.

Concernant les EPR2, il estime que le contexte de Gravelines doit être particulièrement pris en compte, notamment en raison de la proximité de l'agglomération, de l'importance du site industriel et du maintien en fonctionnement des réacteurs existants pendant le chantier. Il considère donc nécessaire d'anticiper dès à présent la question de l'évolution des PPI et des risques liés à la coexistence du chantier, des réacteurs et des activités industrielles.

Enfin, il regrette le manque d'implication des élus locaux dans les travaux de la CLI, malgré la reconnaissance du travail réalisé par l'exploitant et les services de l'État. Il appelle à une participation plus importante des élus sur les questions de sûreté et de risques.

Mme HOCQUET-DUVAL demande qu'un exercice concret d'alerte et d'évacuation soit prochainement organisé, même à une échelle limitée. Elle estime que les exercices doivent permettre de développer de véritables réflexes face à une alerte, et non être uniquement théoriques.

Elle propose de commencer par des établissements ciblés, comme les écoles ou les maisons de quartier, et souligne la nécessité de former en amont les élus, les animateurs associatifs et les autres relais locaux. Elle insiste enfin sur l'importance de disposer de consignes et d'un plan d'évacuation clairement définis avant de pouvoir organiser des exercices efficaces.

Mme VARET précise qu'un exercice d'alerte a déjà été réalisé en novembre 2025 dans plusieurs établissements scolaires. Elle estime qu'il serait désormais important d'en analyser le déroulement et les résultats, notamment pour vérifier la bonne compréhension des consignes et la distinction entre évacuation, mise à l'abri et confinement.

Elle souligne également que les élus, présents sur le terrain lors de ces situations, peuvent apporter un retour utile sur les difficultés rencontrées et les éventuelles améliorations à apporter.

M. FOURNIER exprime des réserves concernant la reconstruction de Sportica à Gravelines, notamment en raison de sa localisation à proximité des installations nucléaires et de la capacité d'accueil importante du futur équipement. Ce projet soulève des questions en matière de

prévention et de gestion de crise, compte tenu des contraintes applicables dans le périmètre de deux kilomètres autour de la centrale. Il demande des explications sur les conditions ayant permis cette reconstruction et souhaite savoir si les services de l'État peuvent apporter des éléments de réponse sur ce point.

M. LEFRANCOIS répond qu'une charte de maîtrise de l'urbanisation autour du CNPE a été signée par les collectivités et l'État en novembre 2025.

Il indique que la CLI n'a pas été associée à la démarche jusqu'à présent, mais qu'elle en a été informée en août. Une présentation devait avoir lieu lors de la plénière du jour, mais n'a finalement pas pu être organisée. La présentation est donc prévue lors de la prochaine plénière le 13 novembre et permettra notamment d'aborder les modalités et critères ayant encadré les projets d'urbanisation concernés.

Actualités CNPE Gravelines

Retour sur l'épisode des méduses d'août 2026

M. DIOT revient sur les épisodes de prolifération de méduses survenus en 2025 et 2026, en insistant sur le retour d'expérience réalisé après l'épisode de 2025.

En août 2025, une arrivée massive de méduses avait provoqué un colmatage rapide des tambours filtrants, entraînant automatiquement l'arrêt de plusieurs réacteurs afin de préserver le fonctionnement de la source froide de sûreté. Quatre arrêts automatiques avaient ainsi été enregistrés et l'ensemble des réacteurs avaient temporairement cessé de produire. Il est précisé toutefois que la source froide de sûreté avait continué à fonctionner normalement et qu'aucun enjeu de sûreté n'avait été identifié. Cet épisode avait néanmoins mis en évidence que la centrale n'était pas suffisamment préparée à un phénomène d'une telle ampleur : la surveillance des méduses était limitée, aucun dispositif d'interception spécifique n'était en place et les consignes d'exploitation ainsi que l'organisation des équipes n'étaient pas adaptées à cette situation.

À la suite de ce retour d'expérience, plusieurs mesures ont été mises en œuvre en 2025-2026. Une surveillance des méduses a notamment été organisée avec la SNSM et un travail a été engagé avec Ifremer afin de mieux comprendre le déplacement des méduses et de prévoir leur arrivée. Un partenariat a également été développé avec des pêcheurs locaux pour permettre des prélèvements en amont de l'arrivée des méduses dans l'avant-port. Des caméras ont été installées pour renforcer la surveillance du canal d'amenée et les consignes d'exploitation ont été entièrement revues. Les équipes ont par ailleurs été entraînées à la gestion de ce type d'événement à travers plusieurs exercices.

L'épisode de 2026 a débuté le 10 août et s'est révélé beaucoup plus important en termes de quantité et de taille des méduses. Alors que les spécimens observés en 2025 étaient généralement de la taille d'une main, certains spécimens de 2026 atteignaient 30 à 40 cm. Malgré cette intensité supérieure, les conséquences sur la production ont été moins importantes qu'en 2025, avec deux arrêts automatiques de réacteurs et des baisses de charge sur d'autres unités. Le dispositif de surveillance et d'anticipation a notamment permis d'adapter progressivement les moyens mobilisés en fonction de l'arrivée des méduses.

Les pêcheurs ont joué un rôle important dans ce dispositif, avec des prélèvements réalisés à proximité de l'avant-port afin de limiter l'arrivée des méduses vers les installations. M. DIOT

indique que les volumes prélevés ont été particulièrement importants, avec jusqu'à plusieurs tonnes par trait de pêche. La modélisation des courants a également permis d'anticiper plus précisément l'arrivée des méduses et d'adapter le niveau de mobilisation des moyens de surveillance et de pêche.

Le phénomène ayant duré beaucoup plus longtemps qu'en 2025, les dispositifs ont été maintenus sur une période prolongée, avec plusieurs niveaux de vigilance et d'alerte. Il considère que l'organisation mise en place a globalement bien fonctionné et que l'entraînement des équipes a permis de mieux gérer la situation. Il souligne également qu'aucun dommage matériel n'a été constaté et que la surveillance des équipements filtrants a permis de maintenir leur disponibilité.

Un retour d'expérience « à froid » doit désormais être réalisé avec l'ensemble des parties prenantes mobilisées. L'objectif est de tirer les enseignements de l'épisode de 2026 et de continuer à réduire les conséquences potentielles de ce phénomène.

Plusieurs pistes d'amélioration sont actuellement étudiées. Le travail avec Ifremer et la R&D d'EDF doit notamment permettre d'affiner la modélisation afin de mieux déterminer, à partir de la densité des méduses, des courants, du vent, de la marée et de la salinité, si une arrivée massive est susceptible d'atteindre l'avant-port et avec quelle intensité. L'utilisation d'un sonar est également envisagée pour compléter les observations réalisées par les pêcheurs et la SNSM. D'autres dispositifs, comme des rideaux à bulles permettant de détourner les méduses, sont également étudiés, même si leur efficacité reste à démontrer dans ce contexte.

Le participant indique enfin que la stratégie à retenir pour les prochaines années doit être arrêtée d'ici la fin de l'année, avant une phase de préparation et d'entraînement des équipes. Il souligne que l'objectif n'est désormais plus de savoir si un nouvel épisode aura lieu, mais de se préparer à son éventualité en intégrant le retour d'expérience des événements de 2025 et 2026.

M. GUGLIERMINA fait le lien entre cette problématique et les besoins futurs en eau liés notamment à l'arrivée des EPR2. Il souhaite ainsi que la Commission Technique qu'il préside puisse être régulièrement informée des études et travaux engagés par le CNPE sur ces enjeux à plus long terme.

Il rappelle que l'adaptation au changement climatique constitue déjà un axe important des visites décennales et que les 5^{ème} VD devront notamment intégrer cette thématique. Il fait le parallèle avec les 4^{ème} VD, qui avaient notamment permis d'intégrer le retour d'expérience de l'accident de Fukushima. Selon lui, la problématique des méduses ne doit toutefois pas attendre les prochaines visites décennales pour être prise en compte.

M. MUYS souhaite savoir si le suivi sera réalisé annuellement et si les résultats feront l'objet d'une restitution régulière ?

M. DIOT répond que les travaux menés avec l'Ifremer portent principalement, pour le CNPE, sur les conséquences que peuvent avoir les évolutions du milieu marin sur le fonctionnement de la centrale.

Concernant plus largement le suivi de la biodiversité et son évolution devant l'avant-port de Dunkerque, il indique que l'Ifremer dispose d'une expertise et d'un suivi spécifiques sur ces questions. Il précise que le CNPE utilise certaines données produites dans le cadre de ces études, mais n'en assure pas directement le suivi ni le pilotage. Les résultats de ces travaux pourraient être présentés à la CLI si l'Ifremer était invité à venir les présenter.

M. FOURNIER considère que la prolifération des méduses constitue désormais une conséquence du changement climatique à prendre en compte dans la durée. Il souligne notamment que le phénomène semble se reproduire à une période similaire chaque année et qu'il ne doit donc plus être considéré comme une situation exceptionnelle.

Il estime qu'il sera nécessaire d'anticiper davantage ces épisodes dans les prochaines années et s'interroge sur la mise en place de mesures plus pérennes permettant de limiter les conséquences de ces arrivées massives. Il évoque notamment l'hypothèse de dispositifs physiques, comme l'installation de filets dans l'avant-port ouest, tout en soulignant que ce type de solution pourrait poser des difficultés vis-à-vis de la communauté portuaire.

M. DIOT affirme que le CNPE va se préparer dès à présent à l'éventualité d'un phénomène de même ampleur l'année prochaine, avec l'objectif de mieux anticiper les arrivées de méduses et d'en limiter les conséquences sur le fonctionnement de la centrale.

Point sur la visite décennale du réacteur n°5

M. DIOT souhaite faire un focus sur la visite décennale du réacteur n°5 qui se déroule conformément au programme initial, notamment concernant les modifications liées au retour d'expérience de Fukushima. Des anomalies ont toutefois été détectées lors du contrôle de certaines tuyauteries du circuit primaire. Des opérations de découpe, d'analyse et de réparation sont donc en cours afin d'en déterminer les causes et de traiter ces écarts.

Par mesure de sûreté, une épreuve hydraulique du circuit primaire sera réalisée après ces interventions, avant la reprise du programme initial. Ces opérations supplémentaires entraînent un décalage du calendrier de l'arrêt, avec une date de recouplage désormais prévue le 25 janvier, contre le 8 décembre initialement prévu. L'ASNR a été informée de cette évolution.

M. ADRIANSEN demande si ce problème est le même que celui rencontré sur les paliers 1300 MW ?

M. DIOT répond que c'est trop tôt pour le savoir. Le phénomène serait plutôt un phénomène de fatigue des tuyauteries.

M. FOURNIER souhaite savoir si la découpe de ces tuyauteries, présentes dans le circuit primaire, font l'objet d'un suivi en matière de radioprotection. Il y a-t-il des dispositions spécifiques pour limiter l'exposition des intervenants ?

M. DIOT explique que les opérations combinent des étapes automatisées et des interventions manuelles. Le principe appliqué est de limiter autant que possible l'exposition des travailleurs, en privilégiant l'automatisation lorsque cela est possible.

Les chantiers peuvent durer de moins d'une semaine à environ quatre semaines, mais nécessitent en amont 8 à 12 semaines de préparation, notamment pour l'élaboration des dossiers et la mise en place d'équipements spécifiques. Ces opérations font l'objet de règles strictes et d'un suivi renforcé en matière de radioprotection, afin de réduire au minimum l'exposition et de vérifier pendant le chantier que les conditions prévues sont bien respectées.

M. ADRIANSEN souhaite connaître si le phénomène a été observé sur les autres réacteurs lors des visites décennales précédentes.

M. DIOT indique que le phénomène n'a pas encore été constaté sur les autres tranches de palier concernées, mais qu'il a été observé dans d'autres centrales. Il cite notamment Chinon et Saint-Laurent, qui rencontrent actuellement le même phénomène au même endroit.

M. DUFOURG s'interroge sur la périodicité des visites prévues pour les réacteurs EPR2 et demande si elles resteront organisées selon un rythme décennal ou selon une autre fréquence.

M. DIOT répond que le modèle retenu pour les EPR2 reprend le rythme actuel : une première visite importante, puis des visites décennales.

Actualités Projet EPR2

M. PANNETIER, directeur de la préparation du site de Gravelines présente l'avancement et les principales étapes du projet EPR2. Il rappelle que l'autorisation environnementale obtenue cette année permet actuellement de réaliser les travaux préparatoires du site, tandis que la demande d'autorisation de création, déposée cette année, doit permettre à terme de lancer la construction de l'installation nucléaire. L'objectif est d'obtenir cette autorisation autour de 2029.

Les travaux préparatoires comprennent notamment l'aménagement du site, avec la transformation d'une friche industrielle en zone adaptée au chantier, puis le renforcement des sols, qui débutera progressivement à partir de 2027-2028 pour des travaux principaux prévus en 2029.

Il souligne également l'importance du retour d'expérience du projet de Penly, dont les méthodes et l'organisation sont reprises pour Gravelines. Il considère que la construction en série des réacteurs constitue un atout, en permettant de reproduire des méthodes déjà éprouvées.

Enfin, il présente l'organisation mise en place autour du projet, avec une équipe passée de 5 à 125 personnes en 18 mois, ainsi que l'appui de la cellule Grand Chantier pour les enjeux liés notamment au logement, aux compétences et à la mobilité. Il précise que les travaux préparatoires intègrent également des mesures de protection de la faune et de la flore, conformément aux engagements liés à l'autorisation environnementale.

Mme CONSTANS demande si la création du canal de rejet est également prévue dans les 18 mois de travaux préparatoires. Elle demande également des précisions sur l'ouvrage des équilibrages d'eau.

M. PANNETIER précise que la création du canal de rejet est plutôt prévue lors de la phase de renforcement des sols, avec un début des travaux envisagé au second semestre 2028.

Il explique également que l'ouvrage d'équilibrage de l'eau appartient au syndicat des eaux de Dunkerque. Situé actuellement sur l'emprise du chantier, il permet de réguler les variations de pression du réseau. Il sera déplacé de quelques kilomètres en amont, en concertation avec le syndicat des eaux.

M. GUGLIERMINA demande si l'équipe, qui s'est fortement renforcée, intègre des personnes venant d'Hinkley Point en Angleterre afin de faciliter la transmission des connaissances et du retour d'expérience.

M. PANNETIER explique que la transmission des compétences s'appuie notamment sur des personnes venant directement de Penly, qui commencent progressivement à rejoindre les équipes.

Il précise que différents dispositifs ont été mis en place pour former les équipes et récupérer l'expérience acquise sur d'autres grands chantiers. L'objectif est que 30 % des effectifs aient déjà une expérience de ce type de chantier.

Informations et actualités sur la gestion des matières et déchets radioactifs

Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs

Mme MORAND et Mme HAUSTEIN, garantes de la concertation continue du PNGMDR interviennent. Elles présentent le rôle de la CNDP, le 6e PNGMDR et le débat public organisé du 10 octobre 2025 au 10 février 2026. Elles rappellent que la CNDP garantit l'information et la participation du public selon des principes d'indépendance, de neutralité, de transparence et d'égalité des contributions.

Elles expliquent que le débat visait notamment à rendre les sujets liés aux matières et déchets radioactifs accessibles à différents publics, avec des webinaires, ateliers territoriaux, actions auprès des étudiants et un panel citoyen. Le débat a mobilisé plusieurs milliers de participants et produit un compte rendu de plus de 120 pages.

Elles présentent ensuite plusieurs enseignements du débat concernant la gouvernance du PNGMDR, la clarification de la distinction entre matières et déchets, l'anticipation des capacités de stockage, la transparence sur les coûts et les financements, ainsi que les enjeux éthiques, territoriaux et liés à la mémoire. Elles précisent que plusieurs demandes de précision et recommandations ont été formulées à partir de ces contributions, notamment sur l'élargissement de la commission d'orientation, l'amélioration de la transparence et la poursuite des recherches sur certaines catégories de déchets.

Enfin, elles indiquent avoir été nommées garantes de la concertation continue. Leur rôle est de veiller à l'information et à la participation du public, au suivi des recommandations issues du débat public et à la prise en compte des demandes de précision. Elles précisent que les modalités de cette concertation sont actuellement en cours de définition avec la DGEC.

[\[Voir la présentation pour plus d'informations\]](#)

M. MUYS s'interroge sur la prise en compte de la future gestion des déchets radioactifs dans la conception et la construction des EPR2, notamment concernant la prévention et la réduction de la production de déchets et la gestion des risques. Il demande également si les enjeux liés aux générations futures ont été abordés dans le débat public.

Mme MORAND et Mme HAUSTEIN indiquent que le débat public a fait émerger des interrogations sur les conséquences de la relance du nucléaire et de la construction de nouveaux EPR sur les volumes futurs de déchets, avec des points de vue divergents sur la capacité des nouvelles générations de réacteurs à réduire ces volumes.

Elles précisent que ces éléments figurent dans le compte rendu du débat. Elles soulignent également la forte participation des étudiants, avec plus de 1 000 étudiants issus de formations et établissements variés. Ceux-ci ont notamment abordé les questions d'équité entre les

générations, de répartition des coûts et des responsabilités, ainsi que de justice territoriale. Elles indiquent que les jeunes participants ont particulièrement soulevé des questions éthiques sur les conséquences des décisions prises aujourd'hui pour les générations futures.

M. FOURNIER demande si les enjeux géopolitiques et l'instabilité internationale ont été abordés lors du débat public, notamment concernant la vulnérabilité potentielle des installations nucléaires et des sites liés à la gestion des matières et déchets radioactifs.

Mme MORAND et Mme HAUSTEIN précisent que, contrairement au débat de Gravelines, les questions géopolitiques soulevées lors du débat sur le PNGMDR portaient davantage sur les échanges et la dépendance vis-à-vis de la Russie. Elles soulignent également que le débat s'étant achevé le 10 février, certains événements géopolitiques plus récents n'ont pas nécessairement été soulevés.

Déplacement en Belgique

Mme VARET poursuit la réunion en invitant M. ASSICE, élu de la ville de Gravelines, à présenter son retour d'expérience concernant le déplacement organisé en juillet dernier par la CLI de Gravelines et l'ANCCLI.

M. ASSICE présente son retour d'expérience du déplacement organisé en Belgique autour de la gestion des matières et déchets radioactifs. Il structure son intervention autour de trois volets : la présentation générale de la gestion des déchets en Belgique, la visite du site de Mol et du laboratoire souterrain HADES, puis les dispositifs d'information et de dialogue avec le public. Il souligne que les problématiques rencontrées en Belgique sont proches de celles de la France avec le choix du site, la sûreté nucléaire, la réversibilité, l'acceptabilité sociale, les coûts, la gouvernance et la prise en compte des générations futures. La Belgique a retenu en 2026 le principe du stockage géologique profond, mais n'a pas encore choisi de site. Le laboratoire HADES permet notamment d'étudier le comportement de l'argile en profondeur, la migration des radionucléides et les conditions de sûreté à long terme.

Lors de la visite de Mol, il retient également la qualité du centre d'information consacré aux déchets radioactifs, qu'il décrit comme particulièrement pédagogique et accessible au public. Celui-ci présente notamment la radioactivité, la classification et le traitement des déchets, ainsi que les enjeux liés au stockage et à la sûreté à long terme.

Il relève enfin que les échanges avec les acteurs belges font ressortir des interrogations similaires à celles rencontrées en France : financement et répartition des coûts, acceptabilité par les territoires, confiance du public, gouvernance, accompagnement des populations et responsabilité vis-à-vis des générations futures. Il conclut que la gestion des déchets radioactifs ne repose pas uniquement sur la recherche scientifique, mais nécessite également de combiner connaissance, information, dialogue avec les citoyens et prise de décision.

M. MUYS fait référence à l'expérience du site de Stocamine pour souligner les limites et les incertitudes liées au stockage en profondeur. Il estime que cette expérience doit conduire à davantage de garanties concernant la sûreté et surtout la réversibilité des futurs sites de stockage, notamment pour Cigéo.

Il insiste sur la nécessité de ne pas faire reposer la gestion des déchets sur la capacité des générations futures à intervenir ou à reprendre les déchets. Selon lui, les décisions actuelles doivent au contraire chercher à éviter de leur transmettre cette responsabilité. Il appelle ainsi à conserver une certaine humilité face aux incertitudes techniques et au contexte mondial à long terme.

Mme CONSTANS partage son retour d'expérience du voyage d'études en Belgique. Elle souligne que le choix du site de stockage repose fortement sur l'acceptation de la population : les communes intéressées doivent se porter candidates et démontrer que leur population est favorable au projet. Elle relève le contraste avec le fonctionnement français.

Elle met également en avant la qualité de Tabloo, le centre d'information scientifique visité en Belgique, qu'elle considère comme un outil pédagogique particulièrement intéressant pour expliquer au grand public la radioactivité, le nucléaire, ses usages et les métiers associés. Elle estime qu'un équipement similaire pourrait être pertinent en France, notamment sous la forme d'un lieu accessible aux familles et aux jeunes, permettant également d'aborder l'histoire du nucléaire en France.

M. LEFRANCOIS souligne également la dimension financière du projet, en précisant que le centre visité en Belgique a notamment été financé dans le cadre de mesures destinées à accompagner le territoire lors de l'implantation du projet.

Il rappelle par ailleurs que l'activité nucléaire locale comprend également des activités liées au domaine médical, notamment la production de radionucléides utilisés dans le traitement des cancers. Il souligne ainsi le lien établi localement entre nucléaire, recherche et applications médicales dans le centre Tabloo.

Retour de la participation de la CLI en tant qu'observateur à deux inspections de l'ASNR

Mme VARET explique que la CLI est invitée à participer à des inspections de l'ASNR et il est demandé de réaliser un retour en plénière.

M. GONSSE partage son retour d'expérience à la suite d'une inspection et souligne l'intérêt de pouvoir visiter concrètement les installations. Il fait notamment le parallèle avec sa visite du site de stockage de déchets à Bure et insiste sur la nécessité de développer davantage de pédagogie autour du nucléaire, de la radioactivité et de la gestion des déchets, à destination des jeunes comme du grand public.

Il explique que la visite lui a permis de constater concrètement les différents niveaux de contrôle et de sûreté mis en œuvre sur le site : accès réglementé, contrôles successifs, changements d'équipements et mesures radiologiques. Il souligne avoir trouvé les procédures d'inspection rigoureuses et sécurisantes, ainsi que la présence et le contrôle des services de l'État. Il relève également la pression exercée sur les équipes de la centrale lors de ces opérations de contrôle.

Il insiste sur l'importance de montrer davantage ces dispositifs au public afin de favoriser la compréhension et l'acceptation du nucléaire sur le territoire. Selon lui, des lieux pédagogiques de proximité permettraient d'expliquer simplement la radioactivité, les différents niveaux de risques, le fonctionnement des installations et la gestion des déchets. Il estime que ces espaces pourraient notamment être développés avec l'appui d'EDF et bénéficier directement aux jeunes et aux habitants du territoire.

Enfin, il évoque le renouvellement progressif du parc nucléaire et la perspective du remplacement des réacteurs actuels par des EPR2. Il considère qu'il est important d'accompagner ces évolutions par une information accessible, transparente et de proximité, afin que la population puisse mieux comprendre les choix effectués et leurs conséquences.

Mme CONSTANS présente son retour d'expérience après avoir assisté à une inspection portant notamment sur la prise en compte du retour d'expérience (REX) à Gravelines.

L'inspection s'est déroulée en deux temps : une première partie en salle, à laquelle les membres ont pu assister, puis une partie sur le terrain et dans les bureaux, consacrée notamment aux échanges avec les agents et à l'examen de documents mais à laquelle il n'a pas été possible d'y participer.

Elle explique que le REX est centralisé par un responsable dédié, qui reçoit régulièrement des informations provenant des autres centrales et des ingénieries nationales. Ces informations peuvent concerner des événements, des incidents ou des bonnes pratiques. Elles sont ensuite analysées, filtrées et transmises aux correspondants REX des différents métiers afin de déterminer les actions à mettre en œuvre.

Elle précise également que le REX est alimenté en interne par les débriefings réalisés après les interventions, qui peuvent donner lieu à des fiches intégrées aux futurs dossiers d'intervention. Des revues régulières permettent ensuite de suivre la mise en œuvre des actions décidées. Les prestataires participent également à cette démarche.

Enfin, elle souligne que le dispositif repose sur différents niveaux d'animation et de diffusion, notamment des réunions, des communications aux managers et des informations issues du niveau national. Elle considère que le sujet est complexe, mais que cette participation à l'inspection en tant qu'association a été particulièrement intéressante.

M. LEFRANCOIS indique quelles seront les prochaines réunions de la CLI de Gravelines.

Mme VARET remercie l'ensemble des intervenants et des participants et conclut ainsi la plénière CLI.